

Le SATAC UNSA reçu au Ministère

Le SATAC UNSA a été reçu, à sa demande, au Ministère, en réunion bilatérale, le 12 novembre 2009. Nous avons, évidemment, évoqué le protocole DGAC dont les négociations ne vont pas tarder à réellement débuter, mais le SATAC UNSA, qui a l'habitude de suivre ses dossiers, souhaitait également parler de la réforme statutaire et indiciaire du corps des TSEEAC liée à la réforme de la Fonction Publique.

LE PROTOCOLE DGAC

Le SATAC UNSA a souhaité rencontrer le Ministère pour pouvoir exprimer ses préoccupations majeures et exposer ses positions.

Ainsi, le SATAC UNSA, après avoir rappelé que les TSEEAC exercent dans l'ensemble des domaines de la DGAC, a réaffirmé que son fil conducteur serait, comme lors des dernières négociations, **l'équilibre** :

Equilibre entre les différents services de la DGAC, principalement la DSAC et la DSNA, entre les métiers et les corps mais aussi entre les évolutions européennes des différentes composantes de la DGAC.

En effet, les passerelles ne sont pas, pour le SATAC UNSA, un concept abstrait ou de simples mots à écrire dans les tracts avant les élections et, n'en déplaise à certains, nous continuerons à le dire et à l'écrire, le SATAC UNSA est le seul syndicat à réellement défendre l'équilibre DSNA – DSAC.

L'existence (réelle) de passerelles est la seule garantie de l'unité de la DGAC.

Une évolution en parallèle des services et le maintien de passerelles permettront à tous les agents de la DGAC d'être traités de façon équivalente (rémunération, conditions d'emploi, etc.) quel que soit le service dans lequel ils se trouveront.

REFORME DU STATUT ET DE LA GRILLE INDICIAIRE TSEEAC

Le SATAC UNSA a obtenu la confirmation de la reconnaissance de l'atypisme du corps des TSEEAC et qu'il ne serait pas intégré dans le Nouvel Espace Statutaire (le NES).

Le SATAC UNSA a défendu l'idée d'une DGAC au sein de l'Europe et demandé que la surveillance du FABEC, qui est en cours de constitution, soit l'occasion de mettre en place une surveillance européenne coordonnée et plus harmonisée.

Le SATAC UNSA a rappelé son attachement à une **approche globale de la Navigation Aérienne**.

Il a réaffirmé que pour lui, y compris dans le cadre de l'Europe, elle doit **englober l'ensemble des espaces aériens et des aéroports contrôlés et les services dits annexes** (information aéronautique, conception de procédures, etc.).

Le SATAC UNSA a également rappelé sa demande de **mise en place d'une licence d'inspecteur de surveillance pour l'ensemble des domaines couverts par la DSAC** (transport et travail aériens, formation aéronautique, aéroports, prestataires de service navigation aérienne, sûreté, environnement).

Le SATAC UNSA a expliqué que celle-ci doit être envisagée comme une formalisation des conditions de recrutement, de formations initiale et continue et de maintien des compétences, et qu'elle doit être initiée sous l'angle de l'« harmonisation des méthodes de travail »

Bien évidemment, elle devra concerner l'ensemble des personnels qui exercent au sein de la DSAC, y compris dans l'encadrement.

En relisant notre bulletin d'informations spécial rentrée, vous pourrez vous faire une idée de ce que demande le SATAC UNSA, après avoir obtenu, **seul**, que l'atypisme du corps des TSEEAC soit reconnu et conservé.

Le SATAC UNSA demande l'étude d'un statut permettant l'accès à la catégorie A, et la construction d'une nouvelle grille indiciaire pour l'ensemble des TSEEAC, y compris ceux qui sont détachés sur des emplois fonctionnels (RTAC & CTAC).